

EVOLUTION DES TARIFS DE LA REDEVANCE DÉCHETS POUR 2026



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LACS &
MONTAGNES
DU HAUT-DOUBS

→ Une revalorisation générale des tarifs de 4%

→ Un aménagement spécifique du forfait des résidences principales pour les foyers équipés d'un bac 80 L ou d'un badge pour les colonnes d'apport volontaire :

2025

BADGE POUR COLONNE D'APPORT VOLONTAIRE

ABONNEMENT AU SERVICE	55.60
FORFAIT : COMPRENANT:	84.30 € 20 DÉPÔTS PAR AN
DÉPÔT SUPPLÉMENTAIRE (AU-DELÀ DE 20 DÉPÔTS)	4.20 €
MINIMUM FACTURABLE POUR 20 DÉPÔTS	139.90 €

2025

BAC ORDURES MÉNAGÈRES

ABONNEMENT AU SERVICE (PAR BAC DISTRIBUÉ)	55.60 €
FORFAIT : COMPRENANT:	84.30 € 12 LEVÉES PAR AN
LEVÉE SUPPLÉMENTAIRE	7.00 €
MINIMUM FACTURABLE	139.90 €

2026

ABONNEMENT AU SERVICE	57.80 €
FORFAIT : COMPRENANT:	72.80 € 16 DÉPÔTS PAR AN
DÉPÔT SUPPLÉMENTAIRE (AU-DELÀ DE 16 DÉPÔTS)	4.40 €
MINIMUM FACTURABLE POUR 16 DÉPÔTS	130.60 €

2026

ABONNEMENT AU SERVICE (PAR BAC DISTRIBUÉ)	57.80 €
FORFAIT : COMPRENANT:	72.80 € 10 LEVÉES PAR AN
LEVÉE SUPPLÉMENTAIRE	7.30 €
MINIMUM FACTURABLE	130.60 €

✓ Récompenser et encourager les pratiques visant à la réduction de la production de déchets en permettant aux usagers de réduire leur facture malgré l'augmentation générale des tarifs

✓ Maîtriser les coûts tout en assurant une équité entre les usagers



LA REDEVANCE DÉCHETS POUR FINANCER LE SERVICE



Grille tarifaire 2026 ici

